

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **25**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers  
absents : **6**

**OBJET :**  
**Décision modificative**  
**N°2 du budget OPAH**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine  
PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,  
Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pierre  
SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric  
BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Yoann BENTEJAC,  
Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU,  
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Monique DURAND-PRADAT,  
Patricia BOSTMAMBRUN,  
David DEROSSIS,  
Michelle MAGNOL,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET OPAH**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M57 ;
- **Vu** la délibération n°5 du Conseil Municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **Vu** la délibération n°10 du Conseil Municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- **Vu** la délibération n°36 du Conseil Municipal du 15 avril 2024, approuvant le budget primitif du budget annexe OPAH 2024 ;
- **Vu** la délibération n°18 du Conseil Municipal du 25 juin 2024, approuvant la DM1 du budget annexe OPAH ;
- **Considérant** qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédits budgétaires au BP 2024 permettant d'amortir la totalité des immobilisations du budget annexe OPAH suite aux informations transmises par le Service de Gestion Comptable. Il est nécessaire d'ajouter un complément d'un montant de 6 000,00 euros en section de fonctionnement au compte 6811 – Dotations aux amortissements, chapitre 042 en dépenses, qui sera équilibré par une augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget PRINCIPAL au compte 74741, chapitre 74 en recettes. Il sera également nécessaire d'augmenter le montant des amortissements en section d'investissement au compte 280422, chapitre 040 en recettes, qui sera équilibré en dépenses d'investissement par le compte 20422 ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

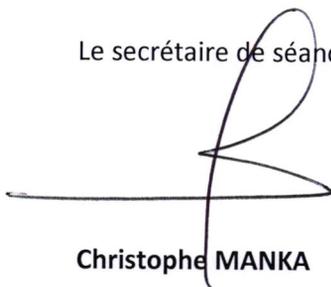
Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses et recettes réelles de fonctionnement</b>				
<i>Chapitre 74 – Dotations et participations</i>				
C/74/74741 – Subvention Commune				+ 6 000,00 €
<i>Sous total chapitre 74</i>			39 535,18 €	+ 6 000,00 €
<b>Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement</b>		- €		+ 6 000,00 €
<b>Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement</b>				
<i>Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section</i>				
D/042/6811 – Dotations aux amortissements		+ 6 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 042</i>	39 535,18 €	+ 6 000,00 €		
<b>Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement</b>		+ 6 000,00 €		- €
<b>TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		+ 6 000,00 €		+ 6 000,00 €

<b>Section d'investissement</b>				
<b>Dépenses et recettes réelles d'investissement</b>				
<i>Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées</i>				
D/204/20422 – Subventions d'équipement aux personnes de droits privés		+ 6 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 204</i>	39 535,18 €	+ 6 000,00 €		
<b>Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement</b>		+ 6 000,00 €		- €
<b>Dépenses et recettes d'ordre d'investissement</b>				
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section</i>				
C/040/280422 – Amortissements subvention d'équipement aux personnes de droit privé				+ 6 000,00 €
<i>Sous total chapitre 040</i>			39 535,18 €	+ 6 000,00 €
<b>Total des variations des dépenses et recettes d'ordre d'investissement</b>		- €		+ 6 000,00 €
<b>TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		+ 6 000,00 €		+ 6 000,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la Décision Modificative n°2 du budget annexe OPAH ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Christophe MANKA

Le Maire,




Stéphane RODIER